

# SOS, associations en péril!

**Confrontées à la baisse des subventions, les associations tirent la sonnette d'alarme. Les restrictions budgétaires qui ont déjà sonné le glas de nombreuses manifestations culturelles menacent aussi la pérennité des plus petites structures et l'emploi dans beaucoup d'autres. À l'heure où l'unité du pays est ébranlée, le Collectif des Associations Citoyennes rappelle que, chacune dans leur domaine, elles participent activement à la cohésion d'une société sur des bases solidaires, participatives et durables.**

PAR OLIVIER VAN CAEMERBÈKE

**L**e tissu local associatif est-il en train de s'effiloche dangereusement ? Beaucoup d'associations craignent de n'avoir bientôt plus les moyens de leurs missions, de devoir licencier voire, pour certaines, de disparaître. En cause : la baisse des financements publics. Certes, la tendance n'est pas récente, mais jusqu'alors les collectivités territoriales compensaient plus ou moins le désengagement de l'État. Ce n'est plus vrai, c'est inédit et cela va durer, s'alarme le Collectif des associations citoyennes (Cac). Créé en 2010, le CAC regroupe 1 500 associations locales et régionales auxquelles s'ajoutent 95 organisations et réseaux nationaux. "Nous nous battons pour que les associations ne soient pas réduites à leurs seules finalités économiques voire concurrentielle", précise Didier Minot, cofondateur du collectif et président du Réseau école de citoyens (Recit). Mi-mars, au cours d'une conférence de presse, ce collectif a alerté sur les conséquences de la baisse des financements publics

et décrit ses origines. "En 2011 la dotation de l'État aux collectivités locales a d'abord été gelée, rappelle Didier Minot. Puis, en 2013, le gouvernement a annoncé une baisse de la dotation globale de fonctionnement aux collectivités de 1,5 milliard en 2014, et de plus de 3 milliards en 2015. C'est une diminution globale de 11 milliards qui est actée d'ici à 2017".

## **Menaces sur les associations culturelles et sociales**

Les collectivités territoriales sont donc contraintes à faire de nouveaux arbitrages budgétaires. Et le secteur associatif est en première ligne des ajustements. "Les associations sont considérées comme l'une des premières variables d'ajustement des collectivités publiques, déplore Didier Minot. Nous constatons que la majorité des municipalités diminue de 5 %, 10 %, voire de 25 % leurs dotations aux associations et notamment aux associations culturelles". Emeline Jersol, médiatrice culturelle du centre national des arts

de la rue Le Boulon, de Vieux-Condé (Nord) a créé une "cartocrise" qui comptabilise les quelque 170 festivals, structures et associations déjà supprimés ou annulés depuis le début de l'année.

Mais le secteur social n'est pas épargné, comme à Saintes où, selon le Cac, les deux tiers des 10,8 % de la baisse des subventions sont supportés par les associations à vocation sociale. Le désengagement des communes n'a d'ailleurs rien d'uniforme sur le territoire et certaines villes comme Grenoble ou Saint-Étienne maintiennent pour l'instant leur soutien à la vie associative. Le Cac recense sur son site à l'aide d'une carte interactive les baisses et les maintiens de subventions aux associations.

"Après le 11 janvier, les élus ont appelé à un sursaut civique, souligne Didier Minot, mais il n'y a eu aucune remise en cause du plan de rigueur. Le gouvernement ne peut pas demander d'un côté aux associations d'être acteurs de la mobilisation citoyenne et de l'autre provoquer la disparition du vivier associatif local !".

Les emplois associatifs représentent un emploi sur dix dans le privé, or à en croire les projections du collectif, 200 000 emplois associatifs pourraient disparaître d'ici 2017! Selon les experts, ce sont essentiellement les plus petites associations, celles n'ayant pas ou très peu de salariés et des budgets modestes qui risquent d'être touchées.

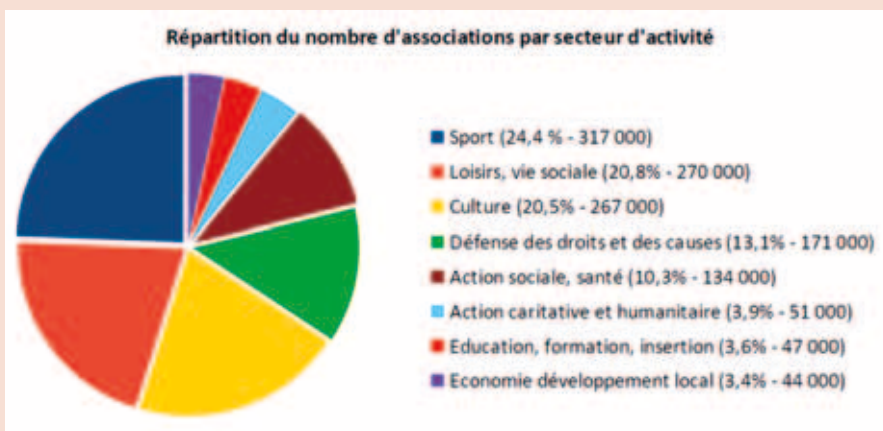
## De nouveaux modèles qui interrogent

Hormis le désengagement du secteur public, le Cac s'inquiète également de la suppression de la clause de compétence générale pour les départements, issue de la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe). La vie associative, l'éducation populaire ainsi que les droits culturels des personnes ne figurant pas parmi les compétences partagées des collectivités locales, le collectif craint que "les associations se retrouvent à la merci du bon vouloir d'un seul interlocuteur, commente Didier Minot. Elles vont donc dépendre de la perception juste ou erronée qu'aura cette collectivité du travail de terrain mené par l'association".

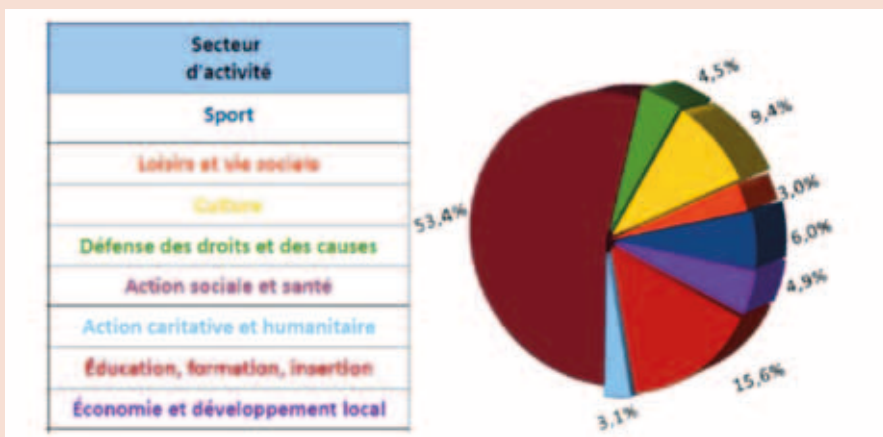
Selon Viviane Tchernonog, chargée de recherche au CNRS, centre d'économie de la Sorbonne (Université Paris I), les associations "qui bénéficient d'un financement multiple ne sont pas nombreuses et ce sont généralement de grosses structures qui mettent en œuvre les politiques publiques (...). Mais la plupart des associations, notamment les petites et moyennes structures, qui vivent un peu de la subvention, un peu du travail bénévole, un peu de la bonne volonté de la mairie qui met un local à leur disposition, ne pourront survivre à la suppression de la clause générale de compétence"<sup>(1)</sup>.

## LE SECTEUR ASSOCIATIF EN CHIFFRES

- 1 million 300 000 associations fournissent 1,5 million emplois en équivalent temps plein (8% des effectifs du secteur privé) et pèsent 85 milliards d'euros (3,2% du PIB français).
- 96% d'entre elles ont un budget inférieur à 200 000 € et emploient de 0 à 10 salariés.
- 16 millions de bénévoles s'engagent régulièrement ou ponctuellement pour une ou plusieurs associations.
- Le nombre moyen de bénévoles par associations est de 18.
- La part des financements publics des associations représente 49 % des ressources, dont 25 % sous forme de subventions et le reste sous forme de commandes publiques.



**Ce sont les secteurs de l'action sociale et de l'insertion qui concentrent très majoritairement l'emploi associatif. Seules 13% des associations sont employeuses et 78 % d'entre-elles emploient moins de 10 salariés.**



## Quelles marges de manœuvre ?

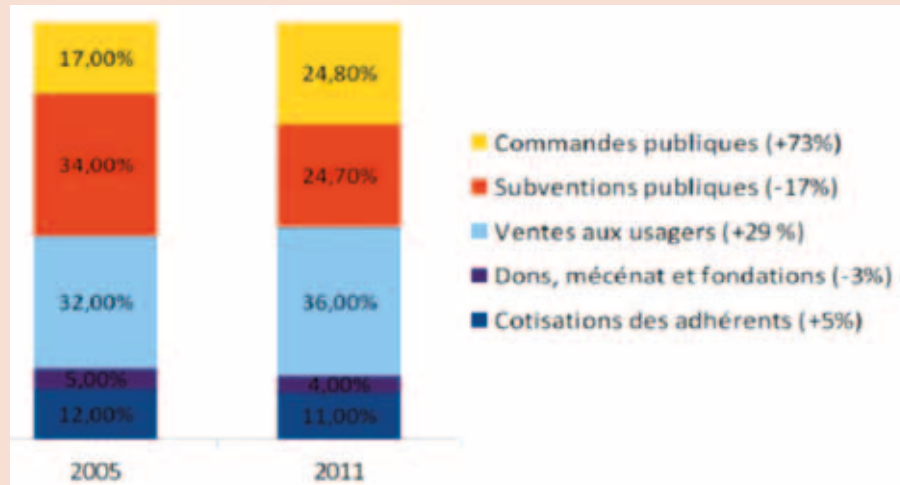
Interpellé par de nombreuses associations partout en France, le Collectif des Associations Citoyennes a lancé, mi-mars, le "Printemps des associations Citoyennes" qui s'achèvera en juin. À travers des ateliers d'information, soirée-débat, alerte, rendez-vous festifs, etc., cet événement entend donner un coup de projecteur sur les difficultés des associations, mais aussi sur leurs réalisations contribuant au lien social, à la démocratie, à la transition écologique, à l'éducation, au bien commun... "En tant que lanceur d'alerte, nous voulons sensibiliser au fait qu'ensemble elles apportent des réponses à la crise du sens et à la crise du vivre ensemble, commente Didier Minot. Or, ni le grand public, ni les décideurs, ni les associations elles-mêmes n'ont suffisamment conscience de cette portée globale".

Face au déclin inéluctable des subventions, les associations ont-elles des marges de manœuvre ? Les membres du Cac en sont persuadés, "à condition, complète Didier Minot, d'une part que les associations engagent un dialogue de la qualité et sur le long terme avec les collectivités locales et d'autre part qu'elles s'appuient plus qu'elles ne le font aujourd'hui sur l'engagement individuel et le bénévolat".

Nous aurons l'occasion de revenir dans nos pages sur l'enjeu majeur que constitue la bonne santé de notre tissu associatif national. ■

<sup>(1)</sup> Intervention lors de la commission parlementaire de juillet 2014 chargée d'étudier les difficultés du monde associatif.

Le Collectif des associations citoyennes souligne que le financement des associations est très différent d'un secteur à l'autre. Toutefois des tendances globales se dessinent. Ainsi, depuis 7 ans, le recours aux appels d'offres a considérablement augmenté de même que la participation des usagers. A l'inverse, remarque le Cac, la part des subventions et du mécénat sont en baisse constante et ne bénéficient qu'à une minorité d'associations.



## LE GOUVERNEMENT ANNONCE UN NEW DEAL EN FAVEUR DES ASSOCIATIONS DES « QUARTIERS ».

C'est avec l'objectif affiché de "remobiliser autour des valeurs de la République et de la citoyenneté" que, le 6 mars dernier, le gouvernement a présenté un plan en direction des associations installées sur "les territoires prioritaires". Cet engagement s'articulera notamment autour de la généralisation "de la présence des mouvements et actions d'éducation populaire dans les territoires fragiles", la transformation des "lieux accueillants du public en 'fabriques' d'initiatives citoyennes impliquant les habitants et développant l'engagement bénévole", la mise en place de colonies de vacances "nouvelle génération permettant aux enfants de faire l'expérience de la mixité sociale", ou encore par le développement de "réponses innovantes sur l'éducation à la citoyenneté et aux médias et réseaux sociaux, les valeurs de la République, la mixité sociale... via le sport, les pratiques culturelles, les démarches d'éducation populaire." Pour cet ambitieux programme, les associations sont sensées bénéficier du "choc de simplification" voté pour les entreprises l'été dernier, mais aussi d'une enveloppe de 100 millions d'euros.

Cette dynamique devrait aussi se concrétiser par une réunion nationale au printemps prochain dont l'objectif, explique le gouvernement, sera de mettre en place un "new deal du mouvement associatif".